

## Journée 2019 « Réseau du SPAJ » du 7 novembre 2019 - La Chaux-de-Fonds

Certaines évolutions des réponses aux besoins de populations qui bénéficient de l'intervention des services de protection de l'enfant et de l'adulte peuvent être esquissées au niveau Suisse (comme au niveau européen). Les solutions résidentielles<sup>1</sup> sont souvent mises en cause tant dans leurs modalités d'accès, leur caractère ségréatif que dans les effets secondaires qui accompagnent une socialisation limitée à un système institutionnel qui peut être insuffisamment en lien avec son environnement. Dans le domaine des adultes, de nombreux efforts sont consentis pour développer les ressources des personnes concernées par une curatelle ou par une mesure d'accompagnement professionnel. S'agissant du secteur des mineurs, les familles autrefois perçues comme la source de nombreux problèmes sont désormais caractérisées comme étant aussi détentrices de compétences parentales et à l'origine de solutions aux difficultés rencontrées. Pour autant, les demandes faites aux institutions résidentielles demeurent nombreuses et leurs apports conservent un intérêt indéniable. Dans ce contexte, la société est porteuse d'attentes souvent contradictoires. Les travailleurs sociaux, mais aussi ceux du champ sanitaire, doivent à la fois ne pas se montrer intrusifs, favoriser des solutions inclusives mais assurer dans le même temps une gestion de plus en plus « efficace » des dossiers, de leur impact financier mais aussi garantir une sécurité « sans faille ». Le sentiment d'impuissance face aux situations, comme celui de peiner parfois à répondre aux exigences politiques, administratives ou juridiques, sont alors souvent présents ou se reportent sur une disqualification toujours possible des partenaires.

Le canton de Neuchâtel s'inscrit dans cette mouvance globale. L'évolution actuelle traduit une volonté politique de favoriser une évolution du dispositif cantonal qui assure des interventions auprès des adultes et des enfants. Elle peut faire naître des craintes et des espoirs et interroge la capacité des milieux professionnels à construire des articulations viables entre les contraintes contradictoires évoquées plus haut. Par des apports divers, des échanges entre professionnels qui font vivre le SPAJ et font partie de son réseau ainsi que par des interventions d'invités, trois dimensions dominantes des collaborations (entre professionnels comme avec les familles et les personnes concernées) seront notamment abordées au travers de la journée:

- Une réponse résidentielle à une problématique sociale mobilise des ressources uniques... et comporte un certain nombre d'effets négatifs. Une réponse ambulatoire à une problématique sociale mobilise des ressources uniques... et comporte un certain nombre d'effets négatifs. Il en va de même pour des structures d'externat et probablement pour la combinaison active de ces modalités d'intervention. **Comment tirer parti de ces possibilités en s'éloignant de parti-pris potentiellement dogmatiques et de représentations non actualisées ? Comment se dire ce qui fonctionne et avec quelles limites, en se tenant éloigné de toute disqualification ?**
- **Quelles articulations peuvent être promues** entre solutions résidentielles et solutions ambulatoires qui tiennent compte de l'héritage des pratiques cantonales et facilitent l'émergence de nouveaux équilibres, accordés aux attentes actuelles ?
- Pour pouvoir penser les tensions et contradictions qui peuvent émerger dans les réponses apportées à des personnes fragilisées de tous âges, **il s'agit de réfléchir à la manière dont les contraintes, prises de risque et conséquences de nos actions sont portées (ou non) ensemble**, à la mesure des missions de chacun-e. En d'autres termes, la sécurité est toujours relative : elle est une gestion des risques qui appelle des responsabilités partagées sur lesquelles il est important d'échanger et de s'expliquer.

L'évolution neuchâteloise questionne l'équilibre des pratiques professionnelles (celles des fondations, des institutions sociales pour adultes, des institutions d'éducation spécialisée pour mineurs, des organismes de prise en charge ambulatoire, des familles d'accueil, des structures d'accueil pré et parascolaire, etc.). A l'injonction politique répond désormais la nécessaire créativité des intervenants qui naît des espaces entre le souhaité et le possible, compte tenu des ressources et de leurs limites. Le périmètre de l'action de chaque entité se conjugue de plus en plus avec celui des autres : en parler et se parler devient dès lors une exigence essentielle.

*A. Tharin et M. Favez, août 2019*

<sup>1</sup> Parfois nommées « stationnaires ».